

Décision du 8 juillet 1998 relative à la mise en oeuvre d'un programme de recherche

NOR : ATEG9980061S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général de l'administration et du développement,
Vu la décision du 9 mars 1998 relative à l'organisation de la programmation et de la mise en oeuvre de l'activité de recherche soutenue par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
Sur la proposition du chef du service de la recherche et des affaires économiques,

Décide :

Article 1^{er}

Le programme intitulé PRIMEQUAL-PREDIT a pour objectif d'étudier la pollution atmosphérique à l'échelle locale (urbaine) et ses effets sur la santé.

Il relève du domaine d'intervention « Milieux et écologie » et de l'action I « Prévenir la pollution atmosphérique ».
Il est doté d'un comité d'orientation et d'un conseil scientifique.

Article 2

Le programme est créé pour une durée de cinq ans.
Il peut être prorogé par décision du directeur général de l'administration et du développement, sur proposition du chef du service de la recherche et des affaires économiques.

Article 3

Le comité d'orientation est constitué de représentants des ministères et organismes suivants :

- ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, DGAD/SRAE ;
- ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, DPPR/SEI ;
- ministère chargé de la recherche et de la technologie, DT ;
- ministère chargé de la santé, DGS ;
- ministère chargé de l'industrie, DGSI/SERIBE ;
- ADEME, service recherches, impacts et milieux, DT ;
- réseau national de santé publique;
- secrétariat général du PREDIT ;
- CNRS/INSU, programme environnement ;
- INSERM ;
- et le président du conseil scientifique du programme.

Article 4

Est nommé président du comité d'orientation M. Lesaffre (Benoît), chef du SRAE.

Article 5

Le mandat des membres du comité d'orientation et du président est de cinq ans.

Article 6

Est nommée chef de projet du programme Mme EBNER (Pascale), chargée de mission au SRAE.
Le secrétariat du comité d'orientation est assuré par le bureau « Ecologie et milieux » du SRAE.

Article 7

Le comité d'orientation constitue en son sein une commission permanente, composée de :
Ebner (Pascale), chef de projet et secrétaire du programme ;
Elichegaray (Christian), chef du service recherche impacts et milieux de l'ADEME ;
Chambon (Eric), chargé de mission au MATE/DPPR/SEI ;
Jouan (Michel), responsable de l'unité santé-environnement au réseau national de santé publique ;
Dab (William), président du conseil scientifique.

Article 8

Sont nommées membres du conseil scientifique les personnalités suivantes :

- Aubier (Michel), INSERM ;
- Biétry (Jacques), CSTB ;
- Carlier (Patrick), CNRS/LISA ;
- Chanel (Olivier), CNRS/GREQAM ;
- Chevrier (Michèle), RENAULT ;
- Chiron (Mireille), INRETS/LEN ;
- Dab (William), APPA ;
- Delsey (Jean), INRETS/LEA ;
- Druilhet (Aimé), CNRS/Aérologie ;
- Fontan (Jacques), université Toulouse/Aérologie ;
- Guibet (Jean-Claude), IFP ;
- Guillermo (René), EM Douai ;
- Henriet (Alain), PSA PEUGEOT-CITROËN ;
- Knoepfel (Peter), IDEHEAP, Lausanne ;
- Lameloise (Philippe), AIRPARIF ;
- Larrue (Corinne), université Tours/CESA ;
- Le Bras (Georges), CNRS/LCSR ;
- Le Moullec, LHVP ;
- Marano (Francelyne), université Paris-7/Toxicologie ;
- Menard (Tamara), INERIS ;
- Payen (Marc), Météo-France ;
- Quenel ((Philippe), RNSP ;
- Riboud (Pierre-Marc), EDF/DER ;
- Roussel (Isabelle), APPA Nord - Pas-de-Calais
- Stucker (Isabelle), INSERM ;
- Wallaert (Benoît), Institut Pasteur ;
- Weill (Alain), CNRS/IPSL.

Article 9

Est nommé président du conseils scientifique M. Dab (William).

Article 10

Le secrétariat du conseil scientifique est assuré par le bureau « Ecologie et milieux » du SRAE.

*Le directeur général de l'administration et du
développement,
J.-L. LAURENT*